



Licenciement pour faute lourde

Par **jbkonann**, le **14/07/2013** à **09:27**

J'ai été licencié pour faute lourde manque de professionnalisme. Mon ex employeur m'a délivré un certificat de travail irrégulier. le jour de mon licenciement, j'ai fait une réclamation verbale devant les délégués du personnel que mon ex employeur n'a pas pris en compte. Six jours après, j'ai fait cette fois une réclamation verbale. Quelque temps après il décide de m'établir un autre certificat correcte cette fois ci signé en PO par le nouveau DG à la date de mon licenciement alors que celui-ci n'était ni présent, ni DG le jour à la date de mon licenciement.

1 Comment a t-il pu signé un tel document par ordre le jour de mon licenciement?

2 Quel démarche dois-je entreprendre pour contre ce nouveau certificat de travail?

Conseillez moi SVP

Par **moisse**, le **14/07/2013** à **10:38**

On ne peut pas licencier pour faute lourde avec le motif invoqué.

Ce licenciement ouvre la porte au versement de dommages et intérêts en cas de saisine du conseil des prudhommes.

En effet la faute lourde suppose l'intention de nuire volontairement à l'entreprise.

Pour ce qui est du certificat de travail, selon vos propos celui-ci paraît régulier et je ne vois guère l'intérêt d'en contester la signature.

Mais par pétition de principe, histoire de se payer un avocat, vous pouvez saisir la formation de référé des prudhommes en vue de la fourniture d'un certificat de travail conforme.

Et vous aurez le plaisir de recevoir le même avec l'assurance confirmée ici qu'il est bien bon.

Par **jbkonann**, le **14/07/2013** à **19:37**

Merci pour votre réponse amicalement

Jean-Baptiste KONAN